

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 21H30

**Président de séance** : Alain Dou

**Présents** : Alain Dou, Baptiste Belloc, Baptiste Marquié, Cathy Michalyk, Nadine Sutto, Ginette Dagou, Stéphane Dupraz.

**Absents Excusés** : Nicolas Guigard, Christophe Lemoine, Christiane Sablik, Roselyne Marquié.

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte rendu du 04/12/2014**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Baptiste Belloc

**Elections départementales 2015 – Prêt de la salle communale**

M. Le maire fait part des demandes qu'il a reçues relatives au prêt de la salle communale dans le cadre des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Il propose que la salle soit mise à disposition de tout candidat qui en fera la demande.

Il propose que ce prêt soit consenti à titre gratuit.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents administratifs

**Comité Syndical du SIVURS – Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.**

M. Le maire rappelle que notre Commune adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire (SIVURS) en vertu d'une délibération du 26/05/2014.

A ce titre, notre commune est représentée par un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) parmi les membres du conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal désigne :

- Mme **MICHALYK** Cathy : En qualité de déléguée titulaire
- Mr **DOU** Alain : En qualité de délégué suppléant



**Travaux d'aménagement de la Mairie – Demande de subvention au Département**

M. Le maire expose la nécessité d'effectuer des travaux dans le bâtiment de la Mairie.

Cette opération répond aux objectifs suivants :

- Améliorer l'accueil du public, pour ses démarches administratives
- Créer un bureau du Maire.
- Augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment.
- Permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Pour mener à bien ces travaux, il y a lieu d'effectuer des travaux de maçonnerie (ouverture de murs porteurs), de création de cloisons, ainsi qu'un changement des menuiseries extérieures et l'achat de pompes à chaleur réversibles.

Sur la base des devis reçus à ce jour en Mairie, le montant estimé des travaux est de 30 000 €.

Une demande de subvention sera adressée au Département.

Le Conseil Municipal décide de lancer cette opération et mandate M. le Maire pour effectuer toute démarche et formalité dans ce but.

**Travaux de réfection de toilettes publiques – Demande de subvention au Département**

M. Le maire rappelle que des travaux de réfection des toilettes de l'école ont été réalisés au cours de l'été 2014.

Ces travaux ont été réalisés en régie communale. Le montant des fournitures et de la rémunération du personnel communal affecté à cette tâche a été de 15 375,25 €.

Il est proposé de demander une subvention au Département pour aider au financement des travaux.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents administratifs.

**Installation d'une alarme pour le hangar municipal.**

Le Maire fait part de ses préoccupations relatives aux cambriolages récemment observés dans les bâtiments municipaux de plusieurs communes voisines.

Il précise que notre commune est relativement vulnérable à cet égard, car le hangar est situé à l'écart des habitations et n'est pas éclairé.

Après concertation avec la gendarmerie, la solution qui semble la mieux adaptée consisterait à installer un équipement comprenant :

- une centrale intérieure
- un radar détecteur de présence
- 3 Télécommandes
- une sirène extérieure

Sur la base des devis reçus en Mairie, le montant de cet équipement est estimé à 2100 € TTC

Il est proposé de solliciter une subvention du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir le matériel de prévention des cambriolages décrit ci-dessus.
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités de demandes de subvention au Département.



**Autorisation donnée à Mr le Maire de signer la convention d'adhésion de mission temporaire avec le centre de gestion 31.**

Monsieur le Maire {Président} fait part de l'existence au Centre de Gestion du service emploi – missions temporaires, créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1992, propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demandent du personnel compétent pour :

- recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la loi 84-53 modifiée) ;
- effectuer des remplacements de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leur fonction à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé (article 3-1 de la loi 84-53 modifiée).

Pour chaque demande de mission temporaire, le centre de gestion établira une convention de mise à disposition de personnel entre la collectivité/l'établissement et ce dernier. Elle précisera les tâches confiées, la période, la durée hebdomadaire, le lieu de travail et le niveau de rémunération.

Le centre de gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant et établira un contrat de travail.

Le Conseil Municipal {Comité Syndical, Conseil d'Administration} après délibération, décide :

- d'adhérer au service emploi - missions temporaires du centre de gestion de la Haute-Garonne ;
- de mandater le Maire {Président} pour la signature des conventions ponctuelles ;
- d'inscrire au budget les sommes dues au centre de gestion en application desdites conventions.

**Vente de la parcelle cadastrée B 688 Mmes SOULET – Autorisation de signer l'acte.**

Le Maire rappelle qu'un projet de compromis de vente pour la parcelle susvisée a été adressée en Mairie par Me Yannick SEIZE-EYL, Notaire à Toulouse.

Il rappelle que par une délibération en date du 15 octobre 2003, il a été décidé de déclasser une partie de la voirie communale sise au carrefour du Chemin du Tiqui, de la Rue de la Mare et de la RD 43 G.  
L'enquête publique qui s'est régulièrement déroulée a abouti à un avis favorable au déclassement envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le compromis de vente reçu en Mairie ainsi que l'acte authentique dressés par Me Yannick SEIZE-EYL, Notaire à Toulouse.

**• Questions diverses :**

Pas de Questions Diverses

**Clôture de séance : 23H00**

Le Maire  
Alain Dou

